

* 1 Mars 1785, P. 334.
 — 1 Mai 1787, P. 12 & autres *ibid.*
 — Senti- mens de S. Ignace de Lojola, 15 Déc. 1787, P. 612.

dogmes catholiques. J'ai déjà observé * que cet avis n'étoit point du tout à suivre ; qu'il est aussi inutile que dangereux. 1°. Parce que nous avons dans ce genre des Discours très-supérieurs, Discours faits par les plus grands orateurs du siècle passé & de celui-ci, Discours où la morale est unie au dogme qui lui donne la sanction, & parfaitement d'accord avec lui. 2°. Parce que se prévenant pour un auteur d'une manière quelconque, ne fût-ce que pour le style, on se prévient aisément pour ses sentimens, & que cette prévention a été la source de plus d'une apostasie. Du reste, l'enchantement du style de M. Romilly n'ira pas jusques-là. Les vérités qui inspirent le plus de chaleur & d'élévation à l'orateur qui fait s'en pénétrer, ne donnent rien de cela à M. Romilly. Son style négligé & froid, présenté en même tems, par un contraste assez singulier, des expressions recherchées. Nous citerons pour exemple, ce passage sur l'immortalité, en applaudissant très-sincèrement à la solidité des raisonnemens du prédicateur.

« La grande preuve de *l'immortalité de l'ame*
 « est commune & aux catholiques & aux pro-
 « testans & à tous ceux qui raisonnent. Dieu
 « a parlé aux hommes par la conscience : il
 « a gravé dans l'ame de tous les peuples les
 « éternels principes de la justice ; il s'est donc
 « montré à nous comme législateur : il doit
 « se montrer aussi comme juge, l'un & l'au-
 « tre sont inséparables. Or, la justice se fait-
 « elle ici bas ? Non. Il est mille circonstances
 « où le crime triomphe, tandis que l'inno-